Image not found or type unknown

si la famme refuse de posre le dosier de regroupement de famille

Par **hassan**, le **08/06/2009** à **15:44**

vivent en france : la famme et les enfants son leur pére qui n'est pas en france ; si lafamme refuse le regroupement de famille ; qu 'elles sont les démarche que peu faire le mari pour rejiondre ses enfants ? je vous pruis de me rensger
merci
hassan

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés